

respectent pas. De ce fait, la situation menace même les intérêts de ceux dont les activités de surpêche en haute-mer contribuent à aggraver le problème.

Dans d'autres régions du monde, dans le Pacifique nord, le Pacifique sud, le sud-est de l'Atlantique, aux larges des côtes d'Afrique et d'Asie, que le problème soit la surpêche de stocks commerciaux ou l'utilisation de pratiques de pêche nuisibles telles que les filets dérivants, les États côtiers se trouvent aux prises avec des menaces suffisamment semblables pour mériter l'attention du monde entier.

Le concept du développement durable est, à notre avis, l'essence même des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives aux pêches hauturières. L'objectif de la conservation et de la gestion efficaces des ressources est conforme aux principes relatifs à la conduite internationale contenus dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il est indispensable que la communauté internationale accepte les mesures pratiques qui s'imposent pour que cette Convention atteigne son but.

Le Canada a joué un rôle important, de concert avec les délégations de bon nombre des pays représentés à cette réunion, pour ce qui est d'appuyer la résolution sur la pêche aux filets dérivants adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1989. Cette résolution a fondé sur certains principes sa décision de demander l'arrêt d'ici 1992 de la pêche en haute mer au moyen de filets dérivants. L'un de ces principes était l'obligation de tous les membres de la communauté internationale de coopérer à l'échelle mondiale et régionale pour la conservation et la gestion des ressources marines des hautes mers, et leur devoir de coopérer avec les États côtiers lorsque la surexploitation des ressources situées dans les zones voisines de ces États pourrait avoir des répercussions néfastes sur les stocks.

Les huit chefs d'État qui se sont rencontrés au Sommet économique de Houston ont accepté l'initiative de Brian Mulroney, Premier ministre du Canada, qui a demandé à ce que l'on insère dans le communiqué final du Sommet un appel en faveur de la coopération internationale pour la conservation des ressources biologiques de la mer, de la reconnaissance du rôle des organisations régionales de pêche et du respect des régimes de conservation. Il est important de noter que cet élément du communiqué final a été inclus avec d'autres éléments relatifs à l'environnement et au développement durable.

Lors de la récente visite au Canada de M. Nikolai Kotlyar, ministre soviétique des Pêches, lui-même et mon collègue, le ministre des Pêches et Océans, ont émis une déclaration conjointe qui énonçait d'importants principes relatifs à la pêche en haute